

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Conseil municipal du 6 juillet 2021 à 20h30

Présents : Christine Groetzinger, Laëtitia Lepaisant et Guillaume Chapet, Yves Loir, Adjoint, Catherine Ceraudo, Thomas Bonfils, Paul Lanouguere, Jean-Pierre Girard, Etienne Brehier, Emmanuelle Sormail et Gabriel Massart, Titouan Poncelin de Raucourt Conseillers.

Absents excusés : Thierry Masson donne pouvoir à Paul Lanouguere, Catherine Ballay donne pouvoir Christine Groetzinger, Thomas Bonfils donne pouvoir à Jean-Pierre Girard et Martine Melet donne pouvoir à Yves Loir.

Secrétaire : Laëtitia Lepaisant

Présidence : Christine Groetzinger

Thierry Masson devant se rendre à une réunion importante du Parc Naturel Régional du Gâtinais.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 8 juin 2021

Délibérations :

Convention de veille et d'intervention foncières avec la Safer : La convention avec la Safer n'a pas été signée en 2017. Il est important de pouvoir signer cette convention qui permet d'avoir une veille sur les ventes de terres agricoles, un droit de préemption sur des zones sensibles et avoir un accès à un portail cartographique en direct et interactif permettant de visualiser les projets de vente amiable.

Les membres approuvent à l'unanimité cette convention et autorisent le maire à signer tous les documents relatifs.

17 rue du Buisson : Mr Angelo Franco a acheté une maison au 17 rue du Buisson, il a fait à cette époque, avant la signature le 27 mai 2021, une demande de propriété concernant le puit et le terrain devant le 17 rue du Buisson.

Afin d'éclaircir les droits sur cette parcelle, il propose de mandater un géomètre pour rechercher et analyser les titres antérieurs. Une convocation des ayants droits concernés sera faite pour définir les limites.

Monsieur Franco nous demande de prendre en charge 50% des coûts du géomètre. Les membres du conseil refusent de pendre 50% en charge des coûts du géomètre dans l'état actuel des choses.

Le conseil municipal insiste sur le fait que c'est au propriétaire actuel de prouver que la parcelle lui appartient, un courrier du notaire de la Chapelle la Reine en date du 24 août 1994 prouvant que la division de la parcelle est communale.

Frais d'exposition du film documentaire :

Guillaume explique que dans le cadre du mois du film documentaire en novembre prochain et propose la diffusion du film les enfants du 209 rue saint Maur.

Droits : 275€TTC et de faire une exposition des étoiles sans firmament, les enfants dans la tourmente de la Shoa au foyer Jean-Louis Garban du 10 au 14 novembre avec un choix soit des affiches pour un montant de 252€ TTC ou des panneaux à 528€ TTC
Vote à l'unanimité pour les droits à 275€ et les affiches à 252€.

Création de poste, avancement de grade :

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement d'un agent ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1 - La création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/08/2021.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Création de poste médiathèque :

Karine a fait la formation initiale à la médiathèque départementale.

La communauté de communes du pays de Nemours a un gros projet concernant la lecture publique et les tiers-lieux.

Notre médiathèque est communale et gérée en délégation de service publique par l'amicale Villaronne. Or les membres bénévoles de l'association sont à saturation et à l'inverse les projets grossissent.

Proposition de créer un poste communal de 20h / mois pour la coordination avec la médiathèque régionale.

Un des projets de la communauté de communes est de reprendre les employés communaux et de créer un poste de bibliothécaire ambulante.

Vote : Les membres proposent un contrat à durée déterminée d'un an.

Questionnaire STEP

Notre consultant souhaite avoir un choix de la station d'épuration pour fin juillet pour être dans les clous au niveau de l'agenda de l'étude. Un report de décision est possible mais il faudra dans ce cas prévoir une enveloppe financière supplémentaire pour le cabinet conseil.

Proposition de faire voter le conseil sur le choix du type de station en vote secret.

De conserver les enveloppes jusqu'au 15 juillet.

Puis de faire la synthèse des votes des Villarons.

Et un dépouillement des enveloppes pour une comparaison Elus / Habitants.

Vote sur ce processus : 11 pour, 2 abstentions, 2 contre.

Vote à bulletin secret et archivage des enveloppes.

Kiosque au Larry

Concernant le projet participatif point rencontre et parcours de santé.

Il a été choisi de commander un kiosque, deux bancs et une table pour installation au Larry.

Validation du devis de la société Martin : 9 537,62 € TTC

Validation du devis Ugap pour mobilier : 4996,25 € TTC

Budget d'installation : 2700 € TTC

Vote : à l'unanimité

Information :

- Une barrière de sécurité a été commandée pour la protection de la sortie rue de Nemours du parc enfants sur le parking.
- Explication de la procédure des noces d'or et diamant par Christine.
- Election Présidentielle (mi-avril / début mai 2022) merci de prévoir d'être présent.

Tour de table des commissions

- Définir la périodicité du plume tambour : 4 par an
- Organisation des 13 et 14 juillet : point de situation.
- La pose d'une trappe avec un verrouillage sera effectuée au point de prélèvement d'eau situé route d'Ury une clef sera remise aux deux cultivateurs : Alain Champion et Didier Viratel. Cela évitera les prélèvements d'eau intempestifs qui se sont intensifiés.
- La société MAMIAS est intervenue pour régler le décalage des aiguilles d'un des cadrans du clocher de l'église, elle nous a recommandé de poser 2 grillages au niveau de 2 des horloges, pour éviter que les pigeons viennent sur cette zone. Etienne Brehier devrait effectuer cette opération.
- Nous avons reçu la société Goulard pour affiner notre demande en vue de la réalisation de l'air de stationnement de la rue creuse, pour rappel ses travaux sont couverts à hauteur de 50 % (FER) à concurrence de 29146.50€ HT, les travaux pourraient être réalisés avant fin septembre 2021

Questions diverses

Fin de séance 23h15.